

Rapport final du représentant officiel

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

**ÉVALUATION DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
APPEL D'OFFRES A/O 2004-02 : ÉLECTRICITÉ PRODUITE
PAR COGÉNÉRATION – PUISSANCE ANNUELLE GARANTIE
TOTALISANT 350 MW ET ÉNERGIE ASSOCIÉE**

Le 18 novembre 2005

Monsieur Gilles Côté
Chef - Approvisionnement énergétique
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Rapport final du représentant officiel concernant l'évaluation du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution - Appel d'offres A/O 2004-02 : Électricité produite par cogénération - Puissance annuelle garantie totalisant 350 MW et énergie associée

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre rapport final relatif à notre évaluation à titre de représentant officiel concernant le suivi et l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité conformément à la prescription de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Nous espérons que ce rapport saura répondre à vos attentes et demeurons disponibles pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Jacques Grandmont, Associé / Nicolas Plante, Directeur de projet

Table des matières

	Page
CONTEXTE	1
1. ÉTAPE 1 - DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES	2
1.1 Le document d'appel d'offres	2
1.2 Gestion de la distribution du document d'appel d'offres	2
1.3 Lancement de l'appel d'offres	2
1.4 Diffusion de l'appel d'offres	3
1.5 Réception du formulaire d'inscription	3
1.6 Conférence préparatoire	3
1.7 Communication avec les soumissionnaires	4
1.8 Report de dépôt des soumissions	5
2. ÉTAPE 2 - RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS	6
2.1 Réception des soumissions	6
2.2 Ouverture des soumissions	6
3. ÉTAPE 3 - SELECTION DES SOUMISSIONS	7
3.1 Processus de sélection	7
3.2 Rencontre avec les soumissionnaires	8
3.3 Liste des soumissions retenues	9
3.4 Annonce des soumissions retenues	9
4. ÉTAPE 4 - PREPARATION DES CONTRATS	10
5. ÉTAPE 5 - OCTROI DES CONTRATS	10
CONCLUSION	11

CONTEXTE

Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a été mandatée à titre de représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité. Pour ce faire, RCGT a assumé le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires, et s'est assurée que la procédure d'appel d'offres et d'octroi a été suivie conformément aux prescriptions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Dans ce contexte, les principaux éléments de notre mandat étaient les suivants :

- Transmettre des avis et commentaires à Hydro-Québec Distribution quant au contenu de divers documents émis par Hydro-Québec Distribution;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites et téléphoniques entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires;
- Assister aux rencontres et aux conférences téléphoniques entre Hydro-Québec Distribution et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

Dans le cadre de cette évaluation finale, nous sommes en mesure de commenter toutes les étapes de la procédure conformément aux prescriptions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, c'est-à-dire la diffusion de l'appel d'offres, la réception et l'ouverture des soumissions, la sélection des soumissions, la préparation des contrats et l'octroi des contrats.

Il est à noter qu'Hydro-Québec Distribution et RCGT ont élaboré un guide des procédures détaillées de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide a permis d'assurer des communications rapides et efficaces entre Hydro-Québec Distribution, les soumissionnaires et RCGT.

1. ÉTAPE 1 – DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Le document d'appel d'offres

Le document d'appel d'offres contenait l'ensemble des informations requises pour qu'un soumissionnaire soit en mesure de présenter une soumission. On y retrouvait principalement l'objectif de l'appel d'offres, le contexte, l'échéancier, la présentation du représentant officiel, le produit recherché et les exigences, les exigences minimales et le processus de sélection des soumissions, les instructions aux soumissionnaires et les autres documents pertinents (formulaire d'inscription, contrat type, etc.).

RCGT a revu le document d'appel d'offres et ses annexes en version française à plusieurs reprises tout au long de leur préparation. Des questions et commentaires ont été soulevés par RCGT auxquels Hydro-Québec Distribution a répondu.

RCGT a validé la version française et la version anglaise du document d'appel d'offres et de ses annexes (format électronique).

RCGT n'a pas trouvé de différence dans le contenu des deux (2) versions; des éclaircissements ont été demandés concernant certains termes techniques et ont aussitôt été fournis par Hydro-Québec Distribution.

1.2 Gestion de la distribution du document d'appel d'offres

Le document d'appel d'offres et ses annexes étaient disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution en français et en anglais. RCGT a effectué des tests d'accessibilité aux documents en français et en anglais sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution et aucun problème d'accès n'a été observé. Nous avons constaté que le site Internet était très convivial et facile d'accès. Il est à noter que les soumissionnaires potentiels n'ont mentionné aucune situation problématique.

1.3 Lancement de l'appel d'offres

La date de lancement de l'appel d'offres, soit le 6 octobre 2004, a été déterminée par Hydro-Québec Distribution.

1.4 Diffusion de l'appel d'offres

Hydro-Québec Distribution a procédé à la diffusion de l'avis de lancement de l'appel d'offres de façon à lui assurer la meilleure visibilité possible auprès des soumissionnaires potentiels. À cet effet, les moyens de communication suivants ont été utilisés : communiqué (CNW Telbec), article dans la revue spécialisée *Megawatt Daily*, annonce dans huit journaux quotidiens et avis sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution.

1.5 Réception du formulaire d'inscription

RCGT a constaté que le formulaire d'inscription était inclus dans l'annexe 2 du document d'appel d'offres et que le document d'appel d'offres indiquait clairement la date limite pour soumettre le formulaire d'inscription ainsi que les instructions pour son acheminement.

Un avis de rappel a été envoyé par courriel en date du 9 novembre 2004 à tous les soumissionnaires potentiels ayant participé à la conférence préparatoire leur rappelant la date limite pour s'inscrire à l'appel d'offres.

Au total, 24 formulaires d'inscription ont été reçus dans les délais prescrits dans le document d'appel d'offres; tous les formulaires étaient dûment remplis et accompagnés d'un chèque de 1 000 \$ afin d'acquitter les frais d'inscription. Les 24 inscriptions reçues étaient toutes valides.

Sur réception du formulaire d'inscription dûment rempli, Hydro-Québec Distribution a fait parvenir à chacun des soumissionnaires potentiels, par l'intermédiaire de RCGT, un accusé de réception ainsi qu'une lettre de confirmation avec un code d'utilisateur permettant au soumissionnaire potentiel de soumettre des questions relatives à l'appel d'offres.

1.6 Conférence préparatoire

Une conférence préparatoire a été tenue à Montréal : une séance le 27 octobre 2004 à 9h00 en français et une séance le 28 octobre 2004 à 9h00 en anglais. Les personnes intéressées à participer à la conférence étaient invitées à s'inscrire en communiquant avec le représentant officiel ou via le site Internet d'Hydro-Québec

Distribution. Il est à noter que la participation à la conférence préparatoire n'était pas obligatoire pour présenter une soumission.

Pour la conférence préparatoire en français, 59 personnes de 37 entreprises différentes se sont inscrites; la participation réelle a été de 56 personnes de 38 entreprises différentes. Pour la conférence préparatoire en anglais, 42 personnes de 24 entreprises se sont inscrites; la participation réelle a été de 39 personnes de 28 entreprises différentes.

La conférence préparatoire se divisait en deux (2) parties : la première était une présentation des principales caractéristiques de l'appel d'offres et la seconde était une période de questions.

Le registre des entreprises ayant participé à la conférence ainsi que les documents de la présentation ont été disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution dès le 2 novembre 2004. Le compte rendu de la conférence a été disponible sur le site Internet le 22 novembre 2004. Le compte rendu faisait aussi état des compléments de réponses à des questions posées lors de la conférence préparatoire qui avait été traitées en différé. Tous les documents étaient disponibles en français et en anglais sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution et aucun problème d'accès n'a été constaté.

1.7 Communication avec les soumissionnaires

Les soumissionnaires ont eu accès à la même information et ont eu droit à un traitement uniforme tout au long du processus d'appel d'offres.

Les addenda

Trois (3) addenda ont été émis dans le cadre de l'appel d'offres. Le premier a été émis le 13 janvier 2005 : il contenait sept (7) ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Le second a été émis le 23 mars 2005 : il contenait 28 ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Le troisième a été émis le 28 avril 2005 : il contenait deux (2) ajustements au document d'appel d'offres et à ses annexes. Les documents des trois (3) addenda étaient disponibles en version française et en version anglaise sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution :

aucune différence entre le contenu français et le contenu anglais de l'addenda n'a été notée. L'accessibilité aux trois (3) documents a été testée par RCGT et aucun problème n'a été observé. Des avis d'émission pour chacun des addenda ont été diffusés sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. De plus, un avis par courriel a été envoyé pour chacun des addenda à tous les soumissionnaires inscrits à l'appel d'offres.

Les questions - réponses des soumissionnaires potentiels

Du 6 octobre 2004 au 26 avril 2005, au total, 81 questions ont été soumises à Hydro-Québec Distribution par les soumissionnaires potentiels; ces questions et les réponses qui ont été fournies ont été affichées sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution en anglais et en français.

RCGT n'a noté aucun biais ni aucune incohérence dans la formulation des réponses d'Hydro-Québec Distribution. Hydro-Québec Distribution a répondu à toutes les questions posées par les soumissionnaires potentiels, reçues durant les délais prescrits. Un avis de rappel a été envoyé à tous les soumissionnaires inscrits afin de leur indiquer la date limite pour soumettre des questions, soit le 20 avril 2005. Quatre (4) révisions de réponse ont été apportées par Hydro-Québec Distribution à la suite de la publication de la réponse initiale. Ces révisions ont été publiées sur le site d'Hydro-Québec Distribution et aucune problématique liée à leur interprétation n'a été observée. Du total des 81 questions soumises, 14 ont fait l'objet d'une conférence téléphonique entre Hydro-Québec Distribution, le soumissionnaire et RCGT. L'objectif de ces conférences téléphoniques était de demander des précisions et des éclaircissements au soumissionnaire afin de permettre l'élaboration d'une réponse adéquate. Pour chacune des conférences téléphoniques, RCGT a préparé un compte rendu et a fait valider celui-ci par les représentants d'Hydro-Québec Distribution.

1.8 Report de dépôt des soumissions

Trois (3) demandes de report de dépôt des soumissions ont été faites par les soumissionnaires. Hydro-Québec Distribution a consenti à deux (2) reports, via :

- ➔ Addenda #1, émis le 13 janvier 2005, spécifiant que la date de dépôt des soumissions était reportée au 19 avril 2005, 15h00;
- ➔ Addenda #2, émis le 23 mars 2005, spécifiant que la date de dépôt des soumissions était reportée au 10 mai 2005, 15h00.

2. ÉTAPE 2 – RECEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS

2.1 Réception des soumissions

Un avis de rappel a été envoyé le 28 avril 2005 par courriel à tous les soumissionnaires potentiels inscrits à l'appel d'offres leur indiquant les coordonnées et la date limite pour déposer une soumission, soit le 10 mai 2005 à 15h00.

Toutes les soumissions ont été reçues à l'endroit et avant l'heure limite indiqués par Hydro-Québec Distribution dans le document d'appel d'offres. Pour chaque soumission reçue, RCGT a émis un reçu de livraison indiquant le nom du soumissionnaire, le nombre de colis reçus, la date et l'heure de réception. Un inventaire des soumissions reçues a été dressé et les soumissions ont été transportées dans une salle à accès restreint afin d'être entreposées jusqu'à leur ouverture. Au total, 10 soumissions ont été reçues.

2.2 Ouverture des soumissions

Le 11 mai 2005, les soumissions ont été transportées de la salle à accès restreint au lieu d'ouverture des soumissions. L'ouverture des soumissions a été effectuée en public dans les bureaux de RCGT à la date et à l'heure prévues dans le document d'appel d'offres par les représentants d'Hydro-Québec Distribution en présence du représentant officiel et d'un auditoire d'environ 10 personnes. La séance d'ouverture publique a duré environ une heure. Une procédure détaillée a été suivie, incluant la lecture à haute voix du nom des soumissionnaires ayant déposé une soumission, la localisation de la source d'approvisionnement, la nature de la source d'approvisionnement et la puissance offerte en MW. Dix (10) soumissions de huit (8) soumissionnaires différents ont été reçues pour une puissance offerte de 591,7 MW. Toutes les

soumissions étaient accompagnées d'un chèque de 10 500 \$ servant à couvrir les frais d'analyse et deux (2) soumissions étaient accompagnées d'un chèque additionnel de 10 000 \$ afin de couvrir les frais de l'étude de crédit.

Une fois l'ouverture des soumissions terminée, les boîtes ont été scellées et transportées au bureau d'Hydro-Québec Distribution sous la supervision du représentant officiel et d'un représentant d'Hydro-Québec Distribution. Avant le début de l'évaluation, les copies ont été identifiées et distribuées aux personnes désignées dans le guide d'évaluation des soumissions. De plus, les états financiers confidentiels déposés par les soumissionnaires ont été remis aux seules personnes concernées. Une première évaluation concernant le rejet automatique a été effectuée afin de repérer les soumissions incomplètes : aucune soumission n'a fait l'objet d'un rejet automatique. Une liste préliminaire des soumissions acceptées à l'ouverture a été affichée sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution le jour même de l'ouverture. La liste finale des soumissions acceptées à l'ouverture a été affichée sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution le 24 mai 2005 en version anglaise et en version française.

3. ÉTAPE 3 – SELECTION DES SOUMISSIONS

3.1 Processus de sélection

Hydro-Québec Distribution a préparé un guide d'évaluation des soumissions comportant notamment les critères d'évaluation, les règles de communication et les différents formulaires d'évaluation. Ce guide a été préparé avant le dépôt des soumissions et une copie en a été remise au représentant officiel le 10 mai 2005. Dans le cadre du processus de sélection des soumissions, le rôle de RCGT était de s'assurer que la procédure avait été appliquée tel qu'elle était définie dans le document d'appel d'offres et dans le guide d'évaluation des soumissions. La partie technique de l'évaluation, c'est-à-dire les calculs, le classement, l'étude de sensibilité, etc. a été validée par la firme Merrimack Energy.

La procédure de sélection des soumissions comportait trois (3) étapes conformément à la procédure d'appel d'offres et d'octroi.

Préalablement à l'étape 1, une analyse de conformité des soumissions a été réalisée. À l'issue de cette analyse, une seule soumission a dû être rejetée pour non-conformité, le projet faisant l'objet de la soumission ne correspondant pas à la définition de cogénération, telle qu'elle est exprimée au Décret 354-2003 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard de la cogénération.

Étape 1 - Exigences minimales

Les activités réalisées dans le cadre de la première étape étaient conformes à la procédure et au guide d'évaluation des soumissions.

Étape 2 - Classement des soumissions

Au cours de la deuxième étape de l'évaluation des soumissions, les six (6) critères utilisés ont été les mêmes que ceux présentés dans le document d'appel d'offres. Par contre, Hydro-Québec Distribution a jugé que l'indexation du prix des soumissions aux prix des combustibles fossiles rendait le prix des offres non concurrentiel dû à la grande volatilité des prix des combustibles fossiles. En conséquence, Hydro-Québec Distribution a fait appel à la clause de non-compétitivité prévue au document d'appel d'offres, à la section 4.18, et a rejeté toutes les soumissions liées à l'indexation des prix des combustibles fossiles.

Hydro-Québec Distribution a rejeté toutes les soumissions à l'exception de celle de Tembec inc. qui n'avait pas d'indexation significative au prix des combustibles fossiles. Nous avons constaté qu'Hydro-Québec a utilisé la clause de non-compétitivité prévue au document d'appel d'offres à la section 4.18 de façon uniforme et impartiale pour toutes les soumissions.

Étape 3 - Simulation de combinaisons de soumissions

Cette étape n'a pas été réalisée vu qu'une seule soumission a été acceptée à l'étape 2.

3.2 Rencontre avec les soumissionnaires

Aucun soumissionnaire n'a été rencontré dans le cadre du processus de sélection.

Demandes de renseignements

Au total, 99 demandes de renseignements ont été adressées aux soumissionnaires, auxquelles ils ont répondu dans les délais prescrits. Les demandes de renseignements et les réponses obtenues ont été acheminées par l'intermédiaire de RCGT aux soumissionnaires et à Hydro-Québec Distribution. Le délai accordé par Hydro-Québec Distribution pour répondre aux demandes de renseignements a été adéquat, à l'exception des trois (3) extensions de délai qui ont été sollicitées par les soumissionnaires et accordées par Hydro-Québec Distribution afin de permettre aux soumissionnaires de fournir une réponse complète.

Conférences téléphoniques

Au total, 14 conférences téléphoniques ont eu lieu. De ces 14 conférences, six (6) ont été demandées par les soumissionnaires afin d'obtenir des précisions concernant les demandes de renseignements effectuées par Hydro-Québec Distribution et huit (8) ont été sollicitées par Hydro-Québec Distribution afin d'obtenir des précisions sur les soumissions déposées.

Rencontre du comité d'évaluation

Au total, deux (2) rencontres du comité d'évaluation ont eu lieu durant le processus d'évaluation des soumissions. Dans le cadre de ces rencontres, un ordre du jour a été communiqué aux participants avant la rencontre, un rapport synthèse de l'avancement de l'évaluation a été présenté aux participants et un compte rendu des rencontres a été préparé par Hydro-Québec Distribution.

3.3 Liste des soumissions retenues

Une seule soumission a été retenue et aucune autre n'a été mise en relève.

3.4 Annonce des soumissions retenues

Un avis d'acceptation a été envoyé par télécopieur au soumissionnaire retenu à la fin du processus de sélection directement par Hydro-Québec Distribution, dont copie à RCGT,

le 17 juin 2005. Le soumissionnaire a contresigné l'avis et a retourné le document par l'intermédiaire de RCGT le 20 juin, ce qui respectait le délai accordé. L'avis contenait la date d'échéance pour la conclusion du contrat, la liste des exigences préalablement déterminées (date de début des livraisons et garanties financières) et le délai pour contresigner l'avis. Aux sept (7) soumissionnaires non retenus, Hydro-Québec Distribution a envoyé un avis écrit par télécopieur, dont copie à RCGT, le 20 juin 2005.

Le 20 juin 2005, un communiqué a été émis sur le site Internet d'Hydro-Québec Distribution, qui annonçait les résultats de l'appel d'offres et désignait le soumissionnaire gagnant, les dates de livraisons, le prix, la puissance et la localisation de la centrale.

4. ÉTAPE 4 – PRÉPARATION DES CONTRATS

Au cours de la période de préparation du contrat, des documents ont été échangés par courriel entre Hydro-Québec Distribution et le soumissionnaire retenu; pour chaque communication, RCGT était en copie. Une rencontre a eu lieu le 19 juillet 2005 entre Hydro-Québec Distribution et Tembec inc., un résumé a été préparé par Hydro-Québec Distribution et validé par RCGT. Au total huit (8) conférences téléphoniques ont eu lieu entre Hydro-Québec Distribution et Tembec inc. durant la période de préparation des contrats. Ces conférences téléphoniques étaient organisées par Hydro-Québec Distribution avec la participation du soumissionnaire retenu et RCGT. Un bref compte rendu de chacune des conférences a été préparé par RCGT et validé par Hydro-Québec Distribution. La version finale du contrat a été envoyée en quatre copies papier au représentant de Tembec inc. en date du 30 septembre 2005. Une version électronique a été envoyée à Tembec inc. et copie à RCGT le 4 octobre.

5. ÉTAPE 5 – OCTROI DES CONTRATS

La signature du contrat d'approvisionnement en électricité entre Hydro-Québec Distribution et Tembec inc. est intervenue le 3 octobre 2005.

CONCLUSION

En conclusion, nous sommes d'avis que le processus et la procédure mis en place et utilisés par Hydro-Québec Distribution pour les étapes de la diffusion de l'appel d'offres, la réception et l'ouverture des soumissions, la sélection des soumissions, la préparation des contrats et l'octroi des contrats respecte la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les contrats d'approvisionnement en électricité.